

Création d'une brigade de lutte contre les incivilités.

13/06/2016

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, la sécurité et la tranquillité des Parisiens dans leur vie quotidienne est une priorité. Elle est à la fois une condition de leur liberté et une garantie de cohésion sociale.

La sécurité doit pour cette raison être appréhendée totalement. Nous devons prendre en compte toutes les formes d'atteinte au pacte social, de l'incivilité la plus simple au danger le plus grave. Elle nécessite également une approche globale, c'est-à-dire qui sache dépasser les cloisons qui séparent encore trop souvent les métiers, les spécialités et les statuts de ceux qui sont collectivement responsables de notre sécurité et de notre tranquillité.

C'est dans cet esprit d'exhaustivité et de cohérence que nous avons entrepris de refondre le dispositif municipal. La réforme que nous vous présentons aujourd'hui a été menée de bout en bout avec le souci de répondre aux exigences du terrain, qui sont aussi bien celles des Parisiens victimes de comportements inciviques que celles des agents qui y sont confrontés.

Au terme d'une concertation de plusieurs mois, nous sommes prêts à franchir un palier, à la fois quantitatif et qualitatif, au service des citoyens. Il s'agit là de la première étape d'un processus de rationalisation qui doit se poursuivre dans le cadre de la loi sur le statut de Paris, et qui doit aboutir au transfert des agents aujourd'hui employés par la Préfecture de police. Mais cette étape doit nous permettre dès demain de faire face aux différentes incivilités qui dégradent à la fois le quotidien des Parisiens et le visage de Paris.

Parallèlement, la Ville de Paris encourage le développement de nouveaux usages dans l'espace public et les espaces verts. Si cette appropriation citoyenne est porteuse de lien social, elle a nécessité une adaptation des modes d'entretien et de gestion de l'espace public, ainsi l'ouverture nocturne des parcs ou l'extension des opérations "Paris Respire".

Ces dernières années, les moyens matériels et humains alloués à la tranquillisation et à la sécurisation des quartiers parisiens ont été accrus, conduisant ainsi à la multiplication des actions de prévention et de sensibilisation, mais aussi à l'intensification de l'activité des services verbalisateurs ou à la mise à disposition d'un nouveau mobilier urbain, ou encore à la création de postes dans le cadre du plan de renforcement de la propreté.

Toutefois, parce que le nombre d'incivilités demeure important et qu'il s'accroît avec de nouveaux usages que je viens d'évoquer, nous voulons rendre notre action plus réactive, plus efficace et dans la proximité.

La création d'une nouvelle brigade de lutte contre les incivilités, à compter du 12 septembre 2016, répond à cette nécessité. En accompagnant mieux le développement des nouveaux usages de l'espace public et des espaces verts, cette réforme vise également à accroître nos capacités d'intervention en soirée, notamment sur la période estivale, la nuit et le week-end.

Tout d'abord la mise en place de la brigade d'intervention de Paris permettra de mieux répondre aux situations d'urgence et de renforcer les dispositifs locaux. Mobile, composée de 320 agents, elle aura vocation à intervenir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sur l'ensemble du territoire parisien, à l'image d'ailleurs de la fonctionnelle, cette équipe qui travaille dans notamment la propreté de Paris. Cette brigade réunit notamment l'unité de nuit, dont les effectifs vont être doublés, et une nouvelle unité d'appui qui comptera 145 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

En lieu et place de l'actuelle D.P.P., nous créons une nouvelle grande Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Ses effectifs vont quasiment doubler pour atteindre environ 1.900 agents, avec notamment l'arrivée des agents de surveillance des jardins.

Cette nouvelle entité conservera les missions de l'actuelle D.P.P. et assumera, par ailleurs, la totalité des missions de surveillance des équipements et des espaces municipaux. Elle sera chargée de la lutte contre toutes les formes d'incivilités. Les spécificités locales seront en outre davantage prises en compte par la déconcentration des services et le renforcement du rôle des maires d'arrondissement.

Ainsi, chaque circonscription disposera d'une cellule de coordination et verra ses effectifs augmenter. L'objectif est ici de mutualiser les savoir-faire des agents provenant de directions différentes. Nous avons eu l'occasion d'en parler le mois dernier avec les maires d'arrondissement.

Afin de renforcer le maillage territorial, la nouvelle direction sera organisée en dix circonscriptions au lieu des six actuellement. Les services centraux seront, eux, aménagés afin de se concentrer sur les fonctions de pilotage et d'appui aux circonscriptions.

Enfin, menée à l'issue d'un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, cette réforme offre aux agents concernés des évolutions de carrière attractives. Un vaste plan de formation, intégrant les enjeux de prise de postes pour les nouveaux arrivants, le renforcement des acquis et l'évolution des compétences est en cours d'élaboration.

Je veux remercier, bien sûr, mon adjointe Colombe BROSSEL, qui pilote cette réforme avec Mao PENINOU et avec Pénélope KOMITÈS notamment, mais aussi bien sûr avec le Secrétariat général de la Ville, Monsieur le Secrétaire général, Philippe CHOTARD, et les différentes directions de la Ville qui ont travaillé avec détermination. J'oubliais Emmanuel GRÉGOIRE, alors qu'il y a quand même une dimension très, très importante liée aux personnels, cher Emmanuel. Voilà, c'est rétabli.

Naturellement, la mise en œuvre de cette réforme sera progressive jusqu'à son plein déploiement à la fin de l'année. Elle fera l'objet d'un suivi régulier par les organisations syndicales, par les maires d'arrondissement et les groupes politiques en vue d'examiner les ajustements nécessaires.

Mes chers collègues, en mobilisant davantage de forces et en les réorganisant dans un souci de cohérence et d'adaptation aux réalités du terrain, nous ouvrons à la sécurité des Parisiens. Nous inscrivons cette montée en puissance dans une démarche de complémentarité avec la Préfecture de police, et je veux ici remercier M. le Préfet de police, parce que le dialogue est fructueux. Dans le cadre d'un dispositif singulier, qui est parfaitement adapté à la situation singulière de Paris, je crois que nous avons trouvé ensemble cette complémentarité.

Grâce à cette complémentarité consolidée, chacun pourra se concentrer sur son corps de métier et la chaîne de responsabilité s'en trouvera renforcée.

La sécurité des Parisiens sera ainsi pensée, comme une chaîne dont chaque maillon compte et dont tous les maillons communiquent entre eux.

Avec la Préfecture de police de Paris, nous mettons ainsi tout en œuvre pour que l'ensemble des Parisiens, sans exclusion sociale ou territoriale, accède concrètement au droit à la sécurité. Il s'agit là d'un droit essentiel, sans lequel il n'est pas de vivre-ensemble possible. Je renouvelle mes remerciements à mes adjoints, je renouvelle mes remerciements à l'administration, je veux aussi remercier les présidents de groupe qui accompagnent cette réforme essentielle pour Paris et les Maires d'arrondissement. Je veux enfin remercier l'ensemble des services impliqués en ordre de bataille pour construire une ville toujours plus sûre et plus propre et qui se donne la chance d'être toujours plus libre et ouverte.

Je vous remercie.